

Thématique Rhône-Alpes

ACCUEIL CAVALIERS

L'hébergement qualifié "Accueil cavaliers" peut être soit : gîte, gîte de groupe, chambre d'hôtes ou camping.

Il est équipé suivant la charte ci-dessous pour accueillir des cavaliers et leurs montures.

L'hébergement des cavaliers peut se faire en chambre individuelle ou dortoir.

CHARTRE

- Points d'attache à l'arrivée et avant le départ pour panser les chevaux, les nourrir, les brosser, les seller....
 - Pour la nuit* :
 - Le pré : Espace suffisamment vaste, et, idéalement séparable. Il est clos par un système électrique, il possède un point d'eau. Foin et/ou herbe à disposition.
 - Le paddock : Espace clôturé électriquement et plus petit que le pré. Eau et nourriture à disposition
 - La stalle : Espace clos sur 3 côtés (hauteur de clôture 1,20m, largeur 1,50m). Point d'attache solide, eau, sol en paille ou copeaux. Eclairage.
 - Le box : Espace clos de 3mx3m, fermé par une porte. Point d'attache solide, eau, sol en paille ou copeaux. Eclairage.
- Tous les endroits doivent être à l'abri d'objets pouvant blesser les chevaux (machines agricoles, barbelés, ferraille...)
- Espace à disposition pour entreposer le matériel du cavalier : selles, bottes, couvertures...
 - Point d'eau pour doucher les chevaux
 - Foin à disposition et compléments alimentaires sur demande (réservation). Foin et paille stockés au sec, et éloignés de la partie hébergement
 - Pelle, brouette
 - Sentier de randonnée à moins de 2km de l'hébergement

OPTIONS :

- Circuits et cartes de randonnées
- Lave-linge, sèche-linge
- Tables d'hôtes ou restaurants accessibles à pied
- Météo ou/et accès internet

* Au moins un de ces points est obligatoire

Je m'engage à respecter la charte

Nom du propriétaire :

N° de l'hébergement :

Date :

Signature



Gîtes de France